

DECISION N° 809 DRH/DG/2022

La Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports ;

- Vu la Loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports promulguée par le Dahir n° 1-05-146 du 23 Novembre 2005 ;
- Vu la circulaire n°7/2013 de Monsieur le Chef du gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu la procédure n°898/DRHAG/2013 du 02 octobre 2013, relative à la nomination aux postes de responsabilité à l'ANP ;
- Vu la décision n° 05/DG/2014 du 12 mars 2014 portant organisation de l'Agence Nationale des Ports et son amendement n°4/2021 ;
- Considérant la nécessité de service.

DECIDE

Article 1 : Objet

Relancer l'appel à candidature pour occuper le poste de **Directeur Finances et Comptabilité** relevant du Pôle Support.

Profil requis pour les candidatures internes de l'ANP
<ul style="list-style-type: none">▪ Avoir au moins dix (10) ans d'ancienneté à l'ANP ;▪ Occupe un poste de responsabilité de Directeur ou Chef de Département depuis au moins deux (2) ans ou Chef de Division depuis au moins cinq (5) ans ;▪ Avoir une note moyenne d'au moins 94 durant les trois dernières années.
Profil requis pour les candidatures externes de l'ANP
<ul style="list-style-type: none">▪ Titulaire d'un diplôme de Bac+5 (minimum) en gestion ou équivalent ;▪ Justifier d'au moins quinze (15) ans d'expérience en finance au sein d'une grande structure publique ou privée ;▪ Occupe depuis au moins 7 ans un poste de responsabilité dans le domaine des finances (Chef de division ou plus pour les candidats du secteur public et Directeur Financier pour les candidats du secteur privé) ;▪ Etre âgé(e) de 45 ans au plus à la date limite de dépôt des dossiers de candidatures.

Article 2 : Dossier de Candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

Pour les candidatures internes de l'ANP :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, sous couvert de la voie hiérarchique ;
- Un Curriculum Vitae (CV) ;
- Un avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles du (de la) candidat(e) ;
- Une proposition du (de la) candidat(e) d'un plan d'action en rapport avec les attributions du poste à pourvoir.

Pour les candidatures externes de l'ANP :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines ;
- Un Curriculum Vitae (CV) ;
- Une copie des diplômes (copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par un établissement public marocain) ;
- Une copie des attestations de travail ;
- Une proposition du (de la) candidat(e) d'un plan d'action en rapport avec les attributions du poste à pourvoir.

Pour les candidatures externes, le recrutement n'est définitif qu'après la production de tous les documents constitutifs du dossier administratif.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le.....3.0.SEP.2022..... à (23 h 59) sur le lien suivant : <https://www.anp.org.ma/Publications/Pages/Offresdemplois.aspx>

Article 3 : Commission de sélection

La Directrice Générale de l'ANP instituera, par décision, une commission pour la sélection des dossiers respectant les conditions de candidature et l'organisation des entretiens avec les candidats(es).

Article 4 : Nomination du (de la) candidat(e)

Le/La candidat(e) sélectionné(e) pour occuper le poste susmentionné est nommé(e) par décision de la Directrice Générale de l'Agence.

Article 5 : Publication de l'annonce

Cette décision est publiée :

- Sur le site web de l'ANP,
- Sur le réseau intranet de l'ANP,
- Par affichage dans les locaux centraux et régionaux de l'ANP,
- Sur le site web emploi public : www.emploi-public.ma.